

donner la parole au secrétaire parlementaire et nous verrons après.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Sans que cela ne m'empêche de soulever la question une autre fois, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): Je ne suis pas en mesure de promettre au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) qu'il aura une autre occasion de soulever la question autrement que dans le cours normal des délibérations. Je crois qu'il s'est bien fait comprendre. Il n'appartient pas à la présidence de décider s'il a raison de vouloir intervenir une autre fois avant d'autres députés.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je regrette que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) trouve à redire à une réponse avant même de l'entendre. Le ministère a pris le temps de faire les recherches et il répond aux questions que le député a posées. Selon moi, le but du débat à l'ajournement est d'apporter des réponses plus détaillées quand un député n'est pas satisfait de celle qui lui a été donnée en premier lieu. Je vais lui donner la réponse que le ministère des Pêches et des Océans a préparée.

L'ébauche de l'accord sur la pêche au saumon entre le Canada et les États-Unis a été rédigée dans sa forme actuelle par les négociateurs des deux pays le 1^{er} février 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je le sais.

M. Lang: Les négociateurs ont soumis ce texte aux deux gouvernements en leur recommandant d'en approuver les dispositions et de les mettre en vigueur à compter de 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je sais cela aussi.

M. Lang: Le traité lui-même renferme des annexes qui établissent les modalités que nos deux pays devraient observer dans la gestion de leurs lieux de pêche au saumon communs en 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact.

M. Lang: Mais on s'est vite rendu compte qu'un grand nombre de gens s'opposaient au projet de traité dans l'État de l'Alaska.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Qu'en est-il du poisson?

M. Lang: Devant le mécontentement de ces gens, le nouveau gouverneur de l'Alaska a institué un groupe d'étude composé de trois personnes qui avaient pour tâche de le conseiller. Le groupe d'étude lui a dit de ne pas donner son appui au traité et le gouverneur de l'Alaska a donc informé le secrétaire d'État des États-Unis qu'il fallait en renégocier six articles.

L'ajournement

Dans l'intervalle, les gouverneurs des États de Washington, de l'Orégon et de l'Idaho . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et le règlement?

M. Lang: . . . qui sont tous visés au premier chef se sont tous dits très favorables au traité. Le gouverneur de l'État de Washington a dû faire face à une opposition très vive de la part de représentants du secteur des pêches qui estiment que les dispositions de ce traité leur nuiraient beaucoup.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Rien de nouveau jusqu'ici.

M. Lang: Bien que ces gouverneurs aient donné leur appui au traité, les États-Unis n'ont pas moins dit qu'ils souhaitaient qu'on en modifie certaines clauses, surtout celles qui touchent aux secteurs dont le gouverneur de l'Alaska s'inquiète.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Dans l'intervalle, on va épuiser ces stocks.

M. Lang: Au début de mars, le Canada a fait savoir aux États-Unis qu'il ne pouvait ou ne voulait pas appliquer les dispositions provisoires du traité si les États-Unis ne faisaient pas de même. Par conséquent, le 27 avril 1983, le ministère des Pêches et des Océans a rendu publics les projets de pêches pour 1983 qui ne sont pas tous conformes aux dispositions du traité. Il a pris cette mesure après avoir dûment consulté les conseillers du secteur qui faisaient partie de l'équipe de négociation du Canada, dont un bon nombre étaient aussi membres de la délégation canadienne depuis que les négociations ont débuté en 1970.

Les mesures que le Canada a prises pourraient nuire énormément aux réserves de saumon, surtout au saumon Chinook.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact.

M. Lang: A moins que l'on ne puisse conclure un traité, il est probable que la quantité de saumon pêché au Canada et exporté aux États-Unis augmentera, et le saumon sockeye et le saumon rose que nous pêchons dans le fleuve Fraser dépassera la capacité du marché des États-Unis. Normalement, les Américains partagent avec les Canadiens les prises de saumon dans le détroit Juan de Fuca.

Le Canada garde l'espoir que l'on pourra se mettre d'accord, mais les États-Unis ne peuvent compter sur le Canada pour accepter de modifier à leur avantage un traité qui a nécessité de longues négociations et de nombreux compromis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais en attendant?

M. Lang: Il est clair que la ratification du traité serait dans l'intérêt de tous et permettrait aux pêcheurs des deux pays de réaliser d'importants bénéfices à l'avenir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est indéniable.